

■ **Décision SGA-DEC-2026-n° 094**
Objet : Adhésion au C.A.U. E
Direction Générale des Services Techniques

La Maire de Creil,

■ **Visas**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;
- Vu la délibération n°3 du conseil municipal en date du 14 décembre 2024, certifiée exécutoire le 16 décembre 2024 ; portant délégation à Madame la Maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour elle de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ;

■ **Considérant**

La volonté de la ville d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Oise pour l'année 2026, qui conseille et forme sur la valorisation des territoires, l'évolution des pratiques liées au cadre de vie et la qualité architecturale et environnementale

■ **Décide**

Article 1 : de signer un bulletin d'adhésion avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Oise situé 4, rue de l'Abbé du Bos à BEAUVAIS (60000) pour l'année 2026.

Article 2 : de fixer le montant annuel de cette adhésion à 2500.00€ TTC (deux mille cinq cent euros toutes taxes comprises)

Article 3 : de fixer la durée du contrat à un an (1) à compter de sa date de notification.

Article 4 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget de la Ville.

Article 5 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Fait à Creil, le 10/02/2024
Sophie DHOURY-LEHNER



Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire

Date de notification :

Date de transmission au représentant de l'Etat (pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT) : 19/02/2026

Date de publication sur le site de la Ville : 27/03/2026